

Heures de permanence : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30

Entre:

CONVENTION SALLE DE RÉUNION DE L'O.E.P.S. LORIENT

L'Office de l'Éducation Physique et des Sports de Lorient Complexe Omnisports du Moustoir Impasse Camille Pelletan 56100 LORIENT Représenté par Monsieur François LE GOURRIÉREC, Président

Et

L'Association

56100 LORIENT Représentée par

Il est établi entre l'**Office de l'Éducation Physique et des Sports de Lorient** d'une part et l'**Association**, une convention portant sur les conditions d'utilisation de la salle de réunion de l'O.E.P.S. Lorient le de à .

- Article 1 La Salle de Réunion est d'une capacité maximum de 19 personnes et ne peut-être utilisée que pour des réunions (ou A.G.) à l'exclusion de toute autre manifestation festive. Les autres locaux ne sont pas accessibles.
- Article 2 Son utilisation est placée sous l'entière responsabilité du RÉSERVATAIRE qui agit au nom de L'ASSOCIATION et indiquera la référence du contrat d'Assurance de l'Association.

Contrat:

La clé et le badge seront à retirer auprès du Service des Sports de la Ville de Lorient.

Le RÉSERVATAIRE devra laisser la salle en état d'ordre et de propreté, et utilisera les poubelles disposées dans l'entrée du Complexe Omnisports.

Article 3 L'Office de l'Éducation Physique et des Sports de Lorient ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout incident ou accident survenant du fait de l'utilisation de la salle, ou pour tout autre motif.

En cas de dégâts occasionnés, L'O.E.P.S. Lorient se réserve le droit de faire exécuter les travaux de remise en état, sans délais, par coût moyen approprié et aux frais de l'ASSOCIATION RÉSERVATAIRE.

OFFICE DES SPORTS - Complexe Omnisports du Moustoir - Impasse Camille Pelletan - 56100 Lorient Tél./rép./fax : 02 97 64 54 22 - E-mail : oeps-lorient@wanadoo.fr - Site internet : www.oepslorient.org























<u>Article 4</u> En cas de problème, l'O.E.P.S. Lorient se réserve le droit de rompre la présente convention.

En cas de déclenchement intempestif de l'alarme, prévenir l'astreinte de la Ville de Lorient au : 02.97.02.23.23

Pour l'O.E.P.S. Lorient

Pour l'Association

Le Président

François LE GOURRIÉREC